

Le rapport de la Cogest divise les députés

GRAND CONSEIL Le rapport sur l'affaire des constructions illicites de Bagnes agite les élus. Si les chefs de groupe relèvent que le Conseil d'Etat n'a pas failli à son devoir de surveillance, ils soulignent les dysfonctionnements au sein de deux services.

PAR ALEXANDRE.BENEY@LENOUVELLISTE.CH

«Ce mode de fonctionnement ne doit plus jamais arriver à l'avenir dans l'administration cantonale», avertit Emmanuel Amoos, chef de l'Alliance de gauche au Grand Conseil, après avoir lu le rapport de la Commission de gestion (Cogest) sur l'affaire des constructions illicites de Bagnes.



“Le manque de curiosité de M. Chevrier n'a d'égal que le manque de fermeté de M. Biondo.”

CÉLINE DESSIMOZ
CHEFFE DU GROUPE LES VERTS

Se basant sur un règlement des constructions plus généreux que la loi cantonale, la commune a permis des constructions de chalets hors normes. Ainsi, piscines, sauna ou home cinéma ont été bâtis en sous-sol, sans être comptés dans la surface habitable. Comme l'ont déjà montré deux expertises commandées par le canton, la responsabilité primaire de cette affaire complexe revient à la commune de Bagnes. Le travail de la Cogest portait sur le canton et notamment la haute surveillance qu'il a sur les communes.



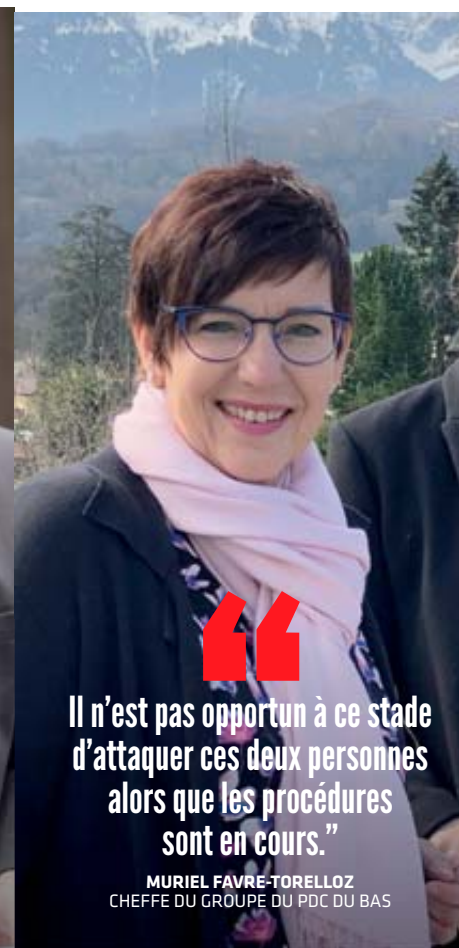
“Notre groupe va solliciter des explications de ces personnes et réserve sa position.”

GRÉGORY LOGEAN
CHEF DU GROUPE UDC



“La position du SAIC est très difficile à défendre et certaines décisions du SRF ne peuvent être justifiées.”

CHRISTOPHE CLAIVAZ
CHEF DU GROUPE PLR



“Il n'est pas opportun à ce stade d'attaquer ces deux personnes alors que les procédures sont en cours.”

MURIEL FAVRE-TORELLOZ
CHEFFE DU GROUPE DU PDC DU BAS



“Ce mode de fonctionnement ne doit plus jamais arriver à l'avenir dans l'administration cantonale.”

EMMANUEL AMOOS
CHEF DE L'ALLIANCE DE GAUCHE

Pas de système en place

La commission confirme que le Conseil d'Etat n'a pas failli consciemment à son devoir de surveillance. Ce point réjouit Beat Eggel, chef du PDC du Centre: «Contrairement à ce qu'affirment certains médias, il n'y a aucun système en place au niveau de l'Etat pour couvrir ce qui s'est passé à Bagnes.» Pour Emmanuel Amoos, le rapport ne présente rien de nouveau: «Nous avons conscience de ces éléments, mais avec ce travail, les faits sont clairs.»

Chef du groupe UDC, Grégory Logean y voit pourtant une contradiction: «Comment relever la bonne action du Conseil d'Etat et en même temps critiquer le travail de deux services qui en dépendent?»

PLR et socialistes critiques

Car le rapport de la Cogest est très critique envers Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales (SAIC), et Sergio Biondo, qui dirige le registre foncier (SRF). Pour la commission, le premier n'a pas informé le gouverne-

ment des problèmes de constructions à Bagnes, alors qu'en tant qu'autorité de recours, il ne pouvait les ignorer. Elle qualifie certaines décisions du second de «bricolage». La gauche et le PLR considèrent ces chefs de service avec sévérité. Pour Emmanuel Amoos, la confiance est rompue. Pour Christophe Claivaz, chef du groupe PLR, elle est «entamée»: «La position du SAIC est très difficile à défendre et certaines décisions du SRF ne peuvent être justifiées. Nous interviendrons sans complaisance lors de la

prochaine session parlementaire.» Cheffe des Verts au Parlement, Céline Dessimoz estime qu'il ne faut pas surinterpréter les éléments décrits par la Cogest: «Il faut respecter la proportionnalité. Exiger une démission n'est pas la seule sanction possible. Le manque de curiosité de M. Chevrier n'a d'égal que le manque de fermeté de M. Biondo, mais il appartiendra à la justice valaisanne d'en déterminer ou non le caractère répréhensible.» A la défense du SRF, elle ajoute: «Révoquer ou ordonner

de déconstruire demande un certain courage. Peut-être qu'avec plus de moyens, ce service aurait mieux fonctionné.» Seul le gouvernement peut prendre une quelconque décision au sujet de ses employés. Mais ces formations espèrent qu'il prendra ses responsabilités. «La prise de position qu'apportera le Conseil d'Etat à ce rapport déterminera le ton de notre intervention», prévient Christophe Claivaz.

Présomption d'innocence

Bien qu'il ne comprenne pas certaines décisions de ces chefs de service, Beat Eggel relève que «le travail d'une personne ne se résume pas à un dossier». La cheffe du groupe du PDC du Bas, Muriel Favre-Torelloz, les défend tant que leur culpabilité n'est pas démontrée: «La prudence du SAIC tient notamment aux difficultés rencontrées face à l'autonomie communale. Il n'est pas opportun à ce stade d'attaquer ces deux personnes alors que les procédures sont en cours. Notre groupe ne va pas se prononcer sur des fautes effectives ou pas, nous ne les avons pas entendues.» Grégory Logean va dans la même direction: «Notre groupe va solliciter des explications de ces personnes et réserve sa position.» Le rapport de la Cogest sera traité le 12 octobre prochain. Les débats promettent d'être nourris.

«Des milliers d'heures investies»

Jacques Melly défend les services critiqués par la Cogest

Interpellé au sujet du rapport de la Cogest, le chef du groupe de travail Constructions commune de Bagnes, Jacques Melly nous a fait parvenir une prise de position. Le conseiller d'Etat rappelle les mesures prises par le canton dans cette affaire: «Depuis sa sommation adressée à la commune en 2016, le canton a pris son rôle de surveillance au sérieux, avec des décisions et de nombreuses interventions pour ramener la commune à une situation conforme au droit. C'est cette finalité qui compte avant tout.»

«Des milliers d'heures investies»

Comme l'a souligné la Cogest, différents experts se sont penchés sur cette affaire. L'ancien président du Tribunal administratif fédéral, Jean-Luc Baechler, est notamment arrivé à la conclusion que le Conseil d'Etat et ses agents ont agi conformément au système légal en place et avec diligence. «Le canton a déjà entrepris beaucoup dans ce dossier. Les services concernés ont investi des milliers d'heures dans le travail de contrôle. Ils n'ont pas toujours été parfaits, ce qui est

compréhensible.»

Jacques Melly précise que le Conseil d'Etat va désormais analyser le rapport, mais selon lui, les critiques ne justifient pas d'attaquer ainsi le travail de certains services: «On nous dit que deux d'entre eux ont dysfonctionné. On cloue au pilori deux chefs de service alors même que le dossier n'a pas encore été traité par le Parlement et que le gouvernement n'a pas pu analyser le rapport et exercer son droit de réponse. Le fait que ce rapport fuite dans la presse avant même d'avoir été transmis aux députés est inacceptable. Il s'agit d'un manque de respect des institutions.»

«Plus complexe qu'il n'y paraît»

Le ministre défend le service du registre foncier, dirigé par Sergio Biondo, sur sa gestion des infractions à la LFAIE, la loi sur la vente d'immeubles aux étrangers: «La Cogest s'appuie sur trois dossiers, dont deux sont encore en cours de traitement. Le décompte des surfaces LFAIE est plus complexe qu'il n'y paraît. Le SRF s'acquitte de cette tâche avec sérieux, en prenant en compte de nombreux paramètres qui nécessitent des compétences juridiques pointues.»



«Le SAIC n'a pas cautionné»

Quant au travail du Service des affaires intérieures et communales, dirigé par Maurice Chevrier, Jacques Melly tranche: «Le SAIC n'a pas cautionné la pratique de la commune de Bagnes, puisque pour chaque recours les décisions communales non conformes ont été cassées. La commune a reçu ces jugements dûment motivés, lui signifiant que sa pratique n'était pas conforme.»